

ANALYSE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE LA WALLONIE

Gianni Infanti

1. Le Plan Marshall

La politique économique mise en place en Wallonie s'est articulée principalement autour du Plan Marshall.

L'amélioration des infrastructures

Cette problématique est des plus importantes car elle conditionne l'avenir de la Wallonie en termes de croissance économique et de créations d'emplois.

Le rapport McKinsey sur l'état de la Wallonie insistait sur la force que constituait son infrastructure. Cependant, sans une politique volontariste, nous n'aurons rapidement plus de terrains à proposer pour accueillir de nouvelles activités économiques.

Afin d'assurer une adéquation optimale entre l'offre et la demande future des entreprises en matière de zones d'activités économiques, nous souhaitons mettre l'accent sur certains axes :

- Une gestion parcimonieuse des Zones d'Activités Economiques basée sur des critères d'emploi, de mobilité et de développement durable.
- Une réaffectation accrue des sites à réaménager (SAR) en zones d'activités.
- Le raccourcissement du délai de commercialisation d'un parc d'activité économique.
- Une affectation responsable des Zones d'Activités Communales Concertées.
- La création de zones d'intérêt « régionales », à l'instar des zones dites « nationales » dans le modèle luxembourgeois, en Wallonie.
- Une disponibilité des terrains en flux continu.

Le développement et l'amélioration des facteurs de production

Le capital physique

Selon une étude de la FGTB wallonne sur les intérêts notionnels (octobre 2008), ces derniers n'ont pas engendré une augmentation des investissements sur fonds propres. Par contre, ils ont permis aux entreprises d'augmenter leurs fonds propres... et cet avantage a également profité et profitera encore aux organismes bancaires qui, depuis, ont été refinancés par de l'argent public.

Notre étude démontre que le mécanisme des intérêts notionnels provoque un effet « boule de neige » : plus on en bénéficie, plus on augmente les fonds propres et moins on paie d'impôts.

Dès lors, nous demandons la suppression de cet incitant dont les effets pervers sont avérés et le coût insupportable pour l'Etat. Nous admettons cependant que des avantages pourraient être accordés aux entreprises qui investissent réellement dans le développement de leur activité et de l'emploi.

En Wallonie, le durcissement des conditions d'accès au crédit a provoqué plusieurs faillites d'entreprises et pertes d'emploi. Dans ce climat, Nous avons immédiatement appuyé l'initiative du Gouvernement wallon de se doter d'une caisse d'épargne et d'investissement publique et régionale.

Cependant, il est nécessaire de donner plus d'ambition à cet outil wallon, afin qu'il joue pleinement son rôle de levier économique :

- les secteurs économiques qui bénéficient de prêts ou de participations au capital doivent être étendus à ceux couverts par la SOGÉPA, ainsi qu'au secteur non marchand et aux services publics
- A l'avenir, le Gouvernement wallon doit aussi faire évoluer cette institution vers un service aux citoyens, par le biais de produits traditionnels tel que le livret d'épargne.

Cette caisse vient compléter le panel d'invests publics existants. Nous réitérons notre soutien plein et entier à ces outils performants et à leur caractère public. Ils ont prouvé toute leur pertinence face à la crise et le rôle qu'ils jouent actuellement décrédibilise toute tentative de privatisation. Nous demandons au contraire que les moyens et missions de ces outils publics soient élargis.

Le capital immatériel

Un des axes du Plan Marshall était de doper la recherche et l'innovation en lien avec l'entreprise.

Si, à certains égards, l'organisation du système de soutien à la recherche s'est avéré satisfaisant, il faut se rendre à l'évidence : la recherche francophone souffre d'une fragmentation peu propice à son développement.

Afin d'améliorer rapidement le fonctionnement du dispositif actuel de soutien à la recherche en Région wallonne, il faut que deux mesures soient rencontrées en priorité :

- la création d'un comité interministériel wallon de la recherche chargé de définir une stratégie commune de soutien à la recherche et au développement
- le décloisonnement des projets en dédiant une partie du budget « recherche » de chaque Direction générale opérationnelle à des projets multidisciplinaires et transversaux.

La disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée est une condition nécessaire au développement des connaissances et à la valorisation de celles-ci. Afin de conserver la présence de techniciens de pointe sur le territoire wallon et dans la sphère publique, il est impératif :

- d'améliorer considérablement les conditions de travail des chercheurs (salaire, contrat,...) afin de leur proposer une réelle perspective de carrière
- d'organiser une réforme profonde de l'enseignement qui installe un tronc commun jusqu'à la 3^{ème} secondaire (l'âge de 15 ans). Cette réforme est la première condition à remplir pour contrer la reproduction des inégalités sociales en milieu scolaire et remédier aux filières « de relégation » en cas d'échec scolaire. Elle devrait également permettre une plus grande ouverture vers les branches scientifiques car les choix déterminants se feront à un âge plus adapté.

L'intensification du processus d'accompagnement

La valorisation à l'étranger des produits wallons existants, l'animation économique et technologique, la valorisation de produits innovants sont autant d'éléments qui doivent être assurés par le Gouvernement wallon afin de soutenir notre économie.

A cet effet, la création de l'Agence de Stimulation Economique (ASE) s'est avérée utile en Région wallonne. A contrario, les résultats de l'Agence de Stimulation Technologique (AST) sont plus mitigés car difficilement quantifiables.

Nous souhaiterions donc voir un rapprochement entre ces deux agences afin de créer une nécessaire synergie.

Il est nécessaire de renforcer les outils publics d'accompagnement des entreprises telles que l'OFI, l'AWEX et la Sofinex car on leur doit en partie les résultats positifs de ces dernières années (balance commerciale largement excédentaire).

Evaluation de la politique menée

Alors que les effets sont attendus sur le long terme, les résultats de l'évaluation à mi-parcours du Plan Marshall laissaient présager des effets positifs pour le développement futur de la Wallonie. L'évaluation finale, entachée par la crise actuelle, devrait nous permettre de revoir et de réorienter certaines mesures.

Néanmoins, certains points pourraient déjà être améliorés avant même la construction du plan Marshall 2.0. La FGTV wallonne revendique notamment :

- Un plan axé sur le volet social et pas seulement sur le volet économique.

Des solutions existent pour combiner les deux approches. Une relance économique de la Région wallonne passant par la construction de logements sociaux supplémentaires en est un bel exemple.

- La présence de représentants syndicaux au sein de chaque pôle afin d'impliquer et d'informer au mieux l'ensemble des travailleurs.
- Un nouveau pôle de compétitivité axé sur l'énergie, l'environnement et la construction.

2. Le plan d'actions anti-crise wallon

Ce dernier rejoint une idée keynésienne de l'économie que nous défendons. Néanmoins, certaines propositions du plan restent perfectibles.

Alors que plusieurs mesures portent sur la santé financière des PME, la santé et le bien-être des travailleurs au sein de ces dernières posent toujours problèmes. Nous demandons un progrès de la démocratie dans les entreprises wallonnes par l'installation de représentations syndicales au sein des PME, qui sont les entreprises où le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail sont les plus élevés. Une présence syndicale permet de mieux faire respecter la législation sur la sécurité au travail. Elle permet, d'autre part, de réduire le nombre de conflits qui, sans concertation sociale, encombrant les tribunaux du travail.

- Le seuil minimum de travailleurs nécessaire à l'organisation d'élections sociales doit donc être abaissé à 20 pour pouvoir élire des représentants dans les CPPT.
- Dans le cadre des fonds structurels européens, les invests wallons ont été amenés à créer des filiales. Les moyens financiers disponibles dans ces dernières au profit des entreprises sont dédiés à des interventions à plus ou moins long terme (prise de participation ou prêt à long terme). Il est nécessaire d'adapter le produit offert à la demande actuelle des entreprises en convertissant une partie des moyens financiers en crédit à court terme.

■